

TAHITI FORMATION

Immeuble Yau - PK 3,8 Côté Mer

98704 FAA'A

Email: contact@tahiti-formation.com

Tel: +689 40 42 37 30



Le contentieux des élections professionnelles et de la désignation des délégués syndicaux : sécurisation des procédures et maîtrise des spécificités locales

En Polynésie française, le cadre juridique des élections professionnelles et de la désignation des délégués syndicaux (DS) présente des divergences majeures avec le droit métropolitain. Cette formation s'attache à sécuriser la pratique des avocats face à une jurisprudence locale complexe, souvent rendue en dernier ressort et directement soumise au contrôle de la Cour de cassation.

Durée: 3.00 heures (jours)

Profils des stagiaires

- Avocats
- Collaborateurs d'avocat

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Sécuriser l'organisation des élections professionnelles
- Identifier les causes fréquentes de contestation
- Construire une stratégie contentieuse efficace

Contenu de la formation

- Panorama des institutions représentatives du personnel en Polynésie
- Organisation des élections professionnelles
- Électorat, éligibilité et déroulement du scrutin
- Désignation des délégués syndicaux
- Contentieux de l'élection et de la désignation syndicale
- Délais, procédures et pouvoirs du juge
- Analyse de décisions rendues par le tribunal de première instance et la Cour de Cassation

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Un magistrat du Tribunal de Papeete, délégué à ce type de contentieux depuis 20 ans

Moyens pédagogiques et techniques

- Apports juridiques opérationnels
- Éclairage "côté juge" sur les erreurs à éviter

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

TAHITI FORMATION

Immeuble Yau - PK 3,8 Côté Mer

98704 FAA'A

Email: contact@tahiti-formation.com

Tel: +689 40 42 37 30



Mode de validation de la formation

Attestation de formation